



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
LOCALISÉE A BONDOUFLE (91070)

Société FRANCE FOOD COMPANY

Projet : Exploitation d'un entrepôt logistique (rubrique n°1510-2b de la nomenclature des ICPE), situé 2 rue Charles de Gaulle - ZI La Marinière à BONDOUFLE.

Consultation du public du lundi 18 mars (9h) au mercredi 17 avril 2024 (17h) inclus
(arrêté n°2024.PREF/DCPPAT/BUPPE/ 063 du 22 février 2024)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable à l'accueil de la mairie de BONDOUFLE :

- du lundi au mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- le jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
- le vendredi : de 9h à 12h
- le samedi : de 9h30 à 12h

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne (**www.essonne.gouv.fr** – Rubrique **Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/BONDOUFLE/Sté FRANCE FOOD COMPANY**).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé à l'accueil de la mairie de BONDOUFLE,
- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :

M. le Préfet de l'Essonne
DCPPAT/BUPPE/VB
TSA 51101
91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

- par message électronique envoyé jusqu'au 17 avril 2024 à 17h à :
pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.